



CONSEIL RÉGIONAL
**ENVIRONNEMENT
MONTREAL**

concertation
PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
représentation
sensibilisation
ÎLE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTRÉAL
projets-action



cremtl.qc.ca

**Mémoire du Conseil régional
de l'environnement de
Montréal**
présenté au Conseil du
patrimoine culturel du Québec

**Mémoire sur le Plan
de conservation du
site patrimonial du
Mont-Royal**

Novembre 2016



Conseil régional de l'environnement de Montréal

Maison du développement durable
50, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 300
Montréal (Qc) H2X 3V4
Tél. : 514-842-2890
Télé. : 514-842-6513
info@cremtl.qc.ca
www.cremtl.qc.ca

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) est un organisme à but non lucratif indépendant, consacré à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable sur l'île de Montréal. Par le regroupement et la concertation de ses membres, par ses activités de sensibilisation, de représentation publique et ses différents projets-action, il contribue à l'amélioration de la qualité des milieux de vie et de l'équité sociale sur l'île de Montréal.

Suivez-nous!



SOMMAIRE

Mise en contexte	4
Recommandations du CRE-Montréal	5
Recommandation 1 : Mettre de l'avant les grands enjeux actuels en développement durable	5
Recommandation 2 : Utiliser un vocabulaire plus précis pour une vision globale plus claire	6
Recommandation 3 : Mieux classer et préciser les orientations proposées	6
Recommandation 4 : Agrandir le territoire du site patrimonial.....	7
Recommandation 5 : Compléter et bonifier les orientations concernant d'une part le cadre naturel et d'autre part l'accès au parc du Mont-Royal et les modes de transport pour s'y rendre.....	8
Recommandation 6 : Ajouter une orientation spécifique afin d'assurer la préservation du parc et de l'ensemble des bois du site patrimonial	9
Recommandation 7 : Assurer une cohérence entre les décisions des ministères	9
Recommandation 8 : Faire en sorte de mieux connecter le site avec les quartiers centraux de Montréal.....	9



Mise en contexte

Le site patrimonial du Mont-Royal est exceptionnel et emblématique de par, notamment sa topographie, les milieux naturels qu'il abrite, sa place en plein cœur de la ville, son patrimoine bâti et non bâti et, bien sûr, son parc. S'il est généralement convenu qu'il mérite une attention et une protection particulières, les nombreuses pressions subies par le passé pour toutes sortes de développement et les enjeux actuels et futurs nécessitent de poursuivre les efforts de protection et de mise en valeur.

Le CRE-Montréal, membre de la Table de concertation du Mont-Royal et du Comité du président depuis leur mise en place, reconnaît que de grands pas ont été faits en faveur de la protection et de la mise en valeur de la montagne depuis une quinzaine d'année. Le statut d'*arrondissement historique et naturel*, octroyé en 2005 par le gouvernement du Québec, y a sans conteste joué un rôle important.

Le plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal (Plan), actuellement en consultation publique, représente un outil important pour guider la planification des interventions sur le site. Le Plan de conservation se doit donc d'être assez clair pour orienter dans les multiples dossiers et assurer une bonne cohérence avec les outils et décisions prises à l'échelle municipale.

Il faut préciser que les recommandations du CRE-Montréal sur le Plan sont axées sur les aspects environnementaux et de développement durable, et s'appuient sur ces principes.

Recommandations du CRE-Montréal

Recommandation 1 : Mettre de l'avant les grands enjeux actuels en développement durable

Le site patrimonial du Mont-Royal fait déjà face à de nombreux enjeux et le fera encore dans l'avenir. Afin d'encadrer au mieux les interventions, le Plan devrait leur consacrer une section et s'assurer que les orientations soient en cohérence avec elles. À titre d'exemple, l'orientation 19 ne pourrait pas nécessairement être respectée dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques.

La dimension temporelle importante de ces enjeux et leurs impacts à moyen et à long termes nécessitent de se doter d'une vision globale à long terme dans le Plan.

Plus spécifiquement, nous avons identifié plusieurs enjeux touchant les aspects environnementaux et de développement durable :

- **Impacts des changements climatiques** : la modification des températures et la recrudescence des épisodes extrêmes vont avoir une influence sur la santé des écosystèmes. Il est donc important d'adopter des pratiques qui assurent leur santé à long terme (diversité des espèces, consolidation des corridors écologiques).
- **Prolifération des espèces envahissantes** : les présences importantes du nerprun et de l'agrile du frêne menacent l'intégrité des boisés et des milieux naturels. Il est primordial d'adopter des actions fortes et concertées afin d'en limiter les dégâts.
- **Transformation des grands ensembles institutionnels** : le Plan doit assurer que les futures démarches visant la réhabilitation des grands ensembles se feront dans l'optique de leur mise en valeur, de la sauvegarde du caractère public des lieux, de la bonification de l'accessibilité à la montagne et de l'augmentation de l'offre d'espaces verts.
- **Accès et préservation du parc** dans un contexte d'augmentation de la population et donc de son achalandage.



Recommandation 2 : Utiliser un vocabulaire plus précis pour une vision globale plus claire

Le vocabulaire est important, car il dicte jusqu'où les planificateurs pourront ou devront aller pour chaque orientation. Or, la plupart des orientations dans le projet du Plan font appel à des verbes d'action bien trop généraux entraînant un flou en terme d'interprétation, par exemple «favoriser » et « éviter». Le gouvernement se doit d'être plus directif, les orientations y gagneront en clarté.

Ainsi, il faudrait plutôt utiliser des verbes comme « Assurer » la protection ou la préservation, « mettre en place » des mesures d'éradication des plantes envahissantes, « protéger » les arbres remarquables et « ne pas construire » dans les parcs et les bois.

Recommandation 3 : Mieux classer et préciser les orientations proposées

Les 200 orientations abordent un grand nombre d'enjeux, mais à des niveaux très divers de précision et d'intervention tant sur le territoire visé que sur l'action. Cela rend difficile la lecture dans une perspective de vision globale quant à la manière dont on souhaite protéger le site du Mont-Royal.

Par exemple, l'orientation 14 (préservation des arbustes et plantes indigènes) ne spécifie pas où elle s'applique et nous pouvons nous poser la question suivante : pourquoi les arbres ne sont pas inclus pour intégrer les trois strates de la végétation?

Certaines orientations mériteraient d'être regroupées soit pour éviter de la redite, soit pour préciser les limites de l'orientation. Par exemple, les orientations relatives au couvert végétal doivent être mises en relation avec celles qui traitent des qualités visuelles, car une question se pose : lesquelles prévalent et dans quelle situation? Les orientations 9 et 115 en témoignent puisque l'une parle de protéger le couvert boisé aux sommets et l'autre dit de dégager des vues depuis ces mêmes sommets.



Par ailleurs, il serait nécessaire de bien distinguer les orientations qui s'appliquent spécifiquement au parc et signifier clairement quand l'orientation concerne tout le territoire visé.

Le parc est le cœur du Mont-Royal et doit bénéficier d'orientations particulières de par son caractère public, son usage récréatif et sa richesse en termes de biodiversité. Par exemple, devraient être traitées les questions de points d'accès, de moyens de transport pour s'y rendre, de la circulation de transit, des liens avec les autres secteurs du territoire visé par le Plan et avec les différents secteurs de la ville qui l'entoure ainsi que du lien piéton et cyclable en construction entre Oka et Mont-St-Hilaire (dans lequel le gouvernement du Québec investit des sommes importantes).

Recommandation 4 : Agrandir le territoire du site patrimonial

Plusieurs grandes sections de la montagne ne font pas partie du territoire actuel du site patrimonial du Mont-Royal. Sans reconnaissance, ces composantes de la montagne ne bénéficient pas du même niveau d'attention et de protection. Une gestion déficiente et /ou des transformations de ces composantes pourraient avoir un impact important sur l'intégrité du site patrimonial.

Nous recommandons donc d'évaluer la possibilité d'ajouter les sites ou territoires suivants dans le périmètre du site patrimonial :

- le Domaine des Messieurs de Saint-Sulpice et de l'ancien Fort de la montagne;
- le domaine du collège Villa-Maria;
- les grandes propriétés et les grands ensembles institutionnels sis entre les cimetières protestants et juifs et le chemin de la Côte-Ste-Catherine à Outremont, et entre le bois Summit et la rue The Boulevard à Westmount;
- l'ensemble des boisés de l'Oratoire Saint-Joseph;
- le pensionnat Saint-Nom-de-Marie;
- les églises et les chapelles sur le territoire de la montagne.



Recommandation 5 : Compléter et bonifier les orientations concernant d'une part le cadre naturel et d'autre part l'accès au parc du Mont-Royal et les modes de transport pour s'y rendre

Éléments relatifs au cadre naturel

- intégrer les éléments relatifs à la protection et à l'amélioration des habitats fauniques qui jouent un rôle important dans la santé de l'écosystème;
- consolider les corridors écologiques en identifiant au préalable les noyaux de biodiversité et les liens entre eux;
- adopter une gestion proactive des espèces invasives et se doter d'un plan d'action prévoyant les ressources humaines et financières adéquates à leur éradication;
- assurer la résistance du milieu en appliquant systématiquement le principe de biodiversité;
- adopter des pratiques d'entretien durables afin d'éviter la dégradation des milieux;
- limiter l'éclairage au minimum pour le parc et ses abords afin de ne pas perturber la faune, et conserver le caractère de masse sombre du Mont-Royal

Éléments relatifs à l'accès au parc du Mont-Royal et aux modes de transport pour s'y rendre

L'accès au parc de façon conviviale et sécuritaire est encore déficient à plusieurs endroits. Le Plan doit clairement assurer que les décisions d'aménagement, à la fois sur les points d'accès et les voies d'accès, se font dans l'optique de rendre le parc facilement accessible en transport actif et collectif.

En ce sens, nous appuyons l'orientation visant l'aménagement du chemin Remembrance et de la voie Camillien-Houde, en accord avec le caractère naturel du Mont-Royal (172 et 196).

Ce thème devrait également intégrer des éléments visant à réduire le transit automobile sur la montagne et les espaces minéralisés de stationnement dans les espaces verts, en particulier aux abords de la maison Smith.



Recommandation 6 : Ajouter une orientation spécifique afin d'assurer la préservation du parc et de l'ensemble des bois du site patrimonial

Considérant les nombreuses pressions, notamment par la tenue de grands événements, sur les milieux naturels et espaces verts du parc du Mont-Royal, ainsi que l'importance d'assurer la protection complète des bois de l'ensemble du site, nous proposons d'intégrer l'orientation suivante :

- *Assurer l'intégrité des milieux naturels du parc du Mont-Royal et des bois situés sur le site patrimonial.*

Recommandation 7 : Assurer une cohérence entre les décisions des ministères

Le Plan n'est pas un outil isolé intéressant un seul ministère, soit celui qui le porte. Pour des questions de cohérence, et donc de transversalité, les décisions des autres ministères en lien avec le territoire visé par le Plan doivent considérer les orientations inscrites à celui-ci. À titre de contre-exemple, citons le cas de l'aménagement du parc Rutherford, avec le projet de son terrain de soccer synthétique et ses lampadaires imposants, pour répondre à cet usage. En parallèle, l'aménagement et la mise en valeur de la falaise n'est pas pris en compte alors que cela représente un élément géologique et topographique important de la montagne.

Recommandation 8 : Faire en sorte de mieux connecter le site avec les quartiers centraux de Montréal

Le site patrimonial du Mont-Royal regroupe un ensemble d'éléments emblématiques de l'île de Montréal. Le parc du Mont-Royal est un lieu qui permet à la population de se reconnecter avec la nature dans un environnement vert et paisible. Nous reprenons plusieurs éléments présentés lors des consultations sur la Stratégie Centre-ville de l'automne 2016.

L'aménagement du chemin de ceinture et de la première promenade urbaine à Montréal, entre la montagne et le fleuve, représentent des initiatives de tissage de liens physiques du site avec



son environnement qu'il faut souligner. Il ne faut évidemment pas s'arrêter là, car il reste encore beaucoup à faire. Le Plan devrait y contribuer en intégrant des orientations pour mieux ouvrir le site patrimonial sur les quartiers centraux de la métropole.

Le massif du Mont-Royal et sa silhouette doivent demeurer des figures dominantes du paysage urbain et métropolitain. Dans ce sens, les vues et les percées visuelles sur et depuis la montagne doivent être identifiées et protégées. Le Plan devrait d'ailleurs être plus ferme sur ce point.

Le site est également au cœur d'un réseau plus large d'espaces verts et bleus dont il importe de consolider les liens. Bien sûr, nous pensons au lien fleuve-montagne, mais aussi aux grands parcs et espaces verts dans l'axe de la rue Rachel que sont les parcs Lafontaine et Maisonneuve ainsi que le Jardin botanique. La montagne nous accompagne en direction ouest et le mât du stade olympique prend le relai en direction est. Les orientations du Plan devraient aussi intégrer cette dimension qui réfère au rayonnement de la montagne au sein de la ville.

Le plan doit faire mention de la place et du rôle clé qu'occupent le Mont-Royal et ses différents espaces verts et bleus (ruisseaux) dans une vision élargie de ceinture verte et bleue du Grand Montréal. Les interventions doivent être menées dans cette perspective de consolider les liens depuis et vers les éléments incontournables du site patrimonial.

